

Proposition du Conseil administratif du 8 septembre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

L'actuel Théâtre de la Comédie, sis au boulevard des Philosophes 6, ne répond plus aux normes de sécurité de base en vigueur. Les différentes parties du bâtiment ne sont pas cloisonnées entre elles au sens de la lutte contre la propagation du feu, et en particulier les chemins de fuite ne sont pas sécurisés à l'heure actuelle. Il s'agit d'une situation à risque qui n'est plus tolérée par la police du feu. Nous rencontrons une situation de mise en conformité similaire à celle exigée au Grand Théâtre de Genève. Ce bâtiment doit encore accueillir le public en toute sécurité. D'autre part, la configuration de celui-ci ne sera pas modifiée, même si l'institution Théâtre de la Comédie était déplacée sur un autre site. Le problème de la sécurité des voies de fuite est lié à la typologie des lieux.

Historique de l'opération

En 2003, suite aux divers projets qui n'ont pas abouti pour la transformation «lourde» du Théâtre de la Comédie, le Service cantonal de sécurité et salubrité informa le propriétaire de la non-conformité du bâtiment de la Comédie.

Cette mise en demeure, impliquant la fermeture de la cuisine et des vestiaires situés dans le périmètre de la salle des pas perdus et des accès au rez-de-chaussée, est provisoirement suspendue par les études de mise en conformité que le Service des bâtiments a immédiatement entreprises en collaboration avec la police du feu.

La mise en demeure de 2003 a conduit à une importante étude traitant la mise en conformité selon l'AEAI en matière de protection contre l'incendie, de l'adjonction d'éléments de sécurité selon la Suva, de la mise en conformité des installations scéniques, c'est-à-dire le remplacement complet des installations

scéniques devenues obsolètes ainsi que le remplacement du système de ventilation défectueux. Pour des raisons budgétaires, cette étude sera stoppée en été 2007 au stade de la procédure d'autorisation de construire.

A la suite de cette première phase, le programme de sécurisation de l'édifice a été réétudié et réduit au strict minimum légal, soit:

- mise en conformité AEAI des voies de fuite (confinement des espaces, sécurisation des voies de fuite);
- cloisonnement des espaces existants dans la salle des pas perdus, consécutif à la création des voies de fuite;
- création d'un espace de rangement permettant de libérer de toute charge thermique les cages d'escaliers, servant actuellement de zones de stockage.

L'ensemble de ces interventions planifiées permettra un usage sécurisé des voies de fuite du théâtre, représentant le minimum obligatoire pour maintenir l'établissement ouvert au public. Les installations scénographiques conservées en l'état souffriront d'un manque de sécurité; toutefois, les professionnels intervenant dans le théâtre appliquent actuellement des procédures extrêmement strictes permettant de minimiser les risques.

Enfin, les installations de ventilation et de chauffage nécessiteront à moyen terme une rénovation complète. La valeur patrimoniale de cet édifice le protège partiellement des lois sur l'énergie en vigueur actuellement.

Il n'appartient pas aux services techniques, ni aux architectes, de déterminer la future attribution des locaux sis au 6, boulevard des Philosophes lorsque l'institution La Comédie aura gagné ses nouveaux locaux à la gare des Eaux-Vives.

Cependant, la typologie intrinsèque de cet édifice n'offre pas d'autre possibilité que le spectacle ou une activité publique s'y rapprochant fortement (conférences, projections, etc.). Dès lors, les travaux de sécurité des circulations sont impératifs.

Notice historique

Le Théâtre de la Comédie est né de la volonté d'un homme, Ernest Fournier (acteur, metteur en scène et directeur de théâtre), membre de l'Union pour l'art social, dont le but était de rapprocher le monde ouvrier des manifestations artistiques élevées. Par ailleurs, et selon les termes de M. Fournier, l'existence de la Comédie est surtout due à la volonté de «faire connaître les œuvres intéressantes du théâtre français et étranger, moderne et classique, ayant une valeur littéraire, artistique, sociale ou morale», inscrivant la réalisation de ce théâtre dans un contexte où le discours social est très affirmé – «mettre l'art à la portée des

familles d'ouvriers» – sans cesser d'être destinée, en premier lieu, à un public averti.

Érigé au boulevard des Philosophes entre 1911 et 1912, le Théâtre de la Comédie est un bâtiment exclusivement consacré à des représentations théâtrales. Il doit son origine à un groupe d'initiateurs privés, parmi lesquels figure Henry Baudin, qui fournira les plans du théâtre d'une capacité de 750 places. Largement inspirés de la grande architecture genevoise du XVIII^e siècle, les cinq travées, le fronton historié qui surmonte trois d'entre elles, la forme des percements ainsi que l'ordre classique qui le caractérise font en effet penser à des édifices comme la maison Lullin au Creux-de-Genthod, édifiée en 1722 par Jean-François Blondel, ou à ceux de la rue des Granges.

C'est néanmoins dans l'interprétation de formes anciennes, et non dans leur reproduction, que la Comédie présente un véritable intérêt architectural. Dans une volonté d'adéquation entre l'enveloppe à caractère classique et la typologie du bâtiment, la façade inverse la relation hiérarchique qui existe d'ordinaire entre l'attique et le piano Nobile, les grandes baies surmontant les petites. Cette particularité tient sans doute à des raisons fonctionnelles: les deux foyers qui prennent jour sur le boulevard, correspondant l'un à un niveau (parterre), l'autre à deux (1^{re} galerie et amphithéâtre). En s'affranchissant du modèle palatial régi par des conventions strictes, l'architecte crée ainsi une distorsion qui suggère la destination publique de son édifice, par ailleurs exprimée par des motifs décoratifs plus conventionnels – les trois masques représentant la tragédie, la comédie et la satire et la figure du poète qui décorent le fronton. De même, le Théâtre de la Comédie ménage au sein d'une même façade les emprunts à la tradition classique – en particulier le vocabulaire, tels fronton et pilastres – et les éléments de décor qui sont, eux, fortement ancrés dans le mouvement de rénovation des arts décoratifs caractéristiques du début du XX^e siècle.

Caractérisés par le dégagement de la référence historique, l'expressivité de la masse murale, la multiplication des sources stylistiques au sein d'un même bâtiment et l'usage libre des motifs décoratifs, les espaces internes de la Comédie présentent des points communs avec le Musée d'art et d'histoire, construit entre 1906 et 1909 par Marc Camoletti, un architecte chez qui Baudin s'est partiellement formé. Légèrement antérieur à la Comédie et conçu pour une destination différente, le musée n'en manifeste pas moins des caractères architecturaux que l'on retrouve au théâtre: à l'instar des salles d'exposition du rez-de-chaussée du musée, l'espace d'accueil du théâtre est couvert d'une voûte en anse de panier, régulièrement interrompue par des ouvertures en plein cintre permettant l'accès à la rue ou à la salle des pas perdus; les voûtes d'arêtes de la salle des pas perdus du théâtre évoquent celles du déambulatoire ceinturant la cour du musée; l'arc surmontant la scène du théâtre suit la même courbure que celle des salles de peinture de l'étage supérieur du musée.

Ce théâtre apparaît, lors de sa construction, comme une véritable innovation, dans la mesure où, typologiquement, il suit un courant qui n'a aucun précédent à Genève. Inspirée de modèles allemands, la salle de la Comédie renouvelle la typologie des salles genevoises en activité au début du XX^e siècle – conçues auparavant sur les principes du «voir et être vu». Réservée exclusivement au théâtre, les autres sont souvent des salles polyvalentes, excepté le Grand Théâtre, mais qui est consacrée uniquement à l'art lyrique, elle se démarque sensiblement par la disposition des rangs de spectateurs, parallèles à la scène tant au parterre qu'au balcon ou à l'amphithéâtre, empêchant de regarder ailleurs qu'en direction de cette dernière et créant un rapport plus étroit entre le spectateur et la scène. Ce lien visuel est conforté par la disparition des décors de stucs et d'ors traditionnellement attachés aux édifices théâtraux.

Le Théâtre de la Comédie, loin d'offrir l'image désuète qui l'accable aujourd'hui, était à son ouverture parée du costume de la modernité.

Exposé des motifs

Mise en conformité au regard des normes AEAI:

Espaces et fonctions

Le théâtre regroupe une multitude de locaux et de fonctions: halls d'accueil, vestiaires, cuisine, bar, parterre, galeries, salles d'exposition et de meeting, cage de scène, couloirs techniques, accès décors, ateliers et locaux administratifs.

Le Théâtre de la Comédie ne dispose pas d'escalier de secours pour l'évacuation du public. De part et d'autre du corps central, deux cages d'escaliers architecturalement représentatives de l'institution relient l'ensemble de l'édifice, sans séparation coupe-feu pouvant limiter le risque de propagation d'un incendie. Elles aboutissent dans la salle des pas perdus au rez-de-chaussée où se trouvent l'accueil, les vestiaires et la buvette du Théâtre de la Comédie (bar et cuisine), des fonctions essentielles pour un théâtre, mais où le risque de départ d'incendie est important.

Cet espace est séparé de l'entrée 6, boulevard des Philosophes par des portes vitrées qui n'offrent pas de protection au sens des normes contre l'incendie.

Latéralement côté scène, un autre escalier distribue les services, loges et scène. Celui-ci aboutit dans une cour.

La scène est équipée d'un escalier de secours extérieur descendant sur la cour où se situe une sortie de secours en direction de la rue de Carouge, mais qui n'est pas praticable pour le public.

Aujourd'hui, cet état de fait n'est plus admis pour maintenir les activités du théâtre; le compartimentage des zones de propagation du feu et des fumées est essentiel pour la protection des usagers du théâtre.

Travaux de sécurité prévus

Lieux et objets

Un travail de reconnaissance des lieux, des différentes activités de l'établissement selon leur utilisation temporelle a été réalisé avec les services cantonaux (feu et monuments et sites) et les ingénieurs spécialisés afin de répertorier, pièce par pièce, les modifications et les transformations rendues obligatoires.

A l'intérieur de l'ensemble du volume, des interventions ponctuelles seront nécessaires, soit:

Zone du foyer:

Déplacement du bar des pas perdus.

Zone XYZ:

Déplacement des espaces de stockage et création d'un nouvel espace de stockage.

Zone ABC:

Modification du portique de face et remplacement par une nouvelle passerelle liée à la création du nouvel espace de stockage.

Notice des utilisateurs – Direction technique du Théâtre de la Comédie

Mise en sécurité Comédie

L'installation d'un sas isolant les escaliers du foyer public entraîne une perte considérable de surface utilisable dans ce foyer et nécessite donc une réorganisation de cet espace et des installations publiques adjacentes.

Par ailleurs, l'interdiction de stocker du matériel dans le haut des cages d'escaliers oblige à trouver de nouveaux espaces à proximité de l'ascenseur. La fermeture de la moitié du deuxième balcon (places peu adaptées au théâtre) permet ce stockage de matériel et offre une cloison sur laquelle peut être installée une passerelle d'éclairage de face remplaçant une installation dangereuse à l'exploitation et difficile à sécuriser.

Enfin, la Comédie prend à sa charge l'installation de passerelles latérales en salle permettant un accès sécurisé à des positions d'accrochage lumière primordiales ainsi qu'une amélioration esthétique appréciable.

Description de l'intervention, caractéristiques des travaux

Sécurisation AEAI

- Remplacement des portes non conformes aux normes AEAI.
- Sécurisation des voies de fuite avec cloisonnement antifeu, portes réglementaires et cloisonnements vitrés dans la salle des pas perdus.
- Construction de parois, obturation de percements existants entre les volumes devant être étanches.
- Retouches ponctuelles (peinture).

Redistribution des locaux suite aux modifications sécurité

- Déplacement du bar.
- Création d'un espace de stockage situé au-dessus de la dernière galerie.

Protection du public

- Pose ponctuelle de garde-corps face aux escaliers de la 1^{re} galerie.
- Pose de corbeilles de sécurité dans la dernière galerie.

Protection du personnel

- Suppression du portique d'éclairage situé sur la dernière galerie et création d'une nouvelle passerelle accolée au nouveau mur de la zone de stockage.

Conception énergétique – Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Dans la mesure où il s'agit d'une mise en demeure cantonale pour la mise à niveau de la sécurité, il n'est pas prévu d'opération sur les équipements énergétiques.

Descriptif des travaux

Les travaux projetés consistent en une sécurisation des chemins de fuite et en un compartimentage des différentes pièces composant le Théâtre de la Comédie.

L'ensemble du théâtre sera concerné par ces travaux.

L'intervention la plus visible et produisant le plus d'impact sera la sécurisation des chemins de fuite, soit les escaliers publics desservant l'ensemble des espaces du théâtre.

Cette sécurisation se formalisera par le remplacement des portes existantes par des portes répondant aux normes en vigueur (EI30), et par la séparation phy-

sique des voies de fuite d'avec la salle des pas perdus. Cette séparation s'effectuera par la pose de verres et portes vitrées selon les normes (EI30), permettant de différencier l'ensemble des chemins de fuite jusqu'au hall d'entrée.

La pose de ces éléments en verre entraînera des travaux concomitants, soit, par exemple, le déplacement du bar existant pour permettre une exploitation rationnelle de la salle des pas perdus. Des travaux annexes à la pose de ces éléments devront être exécutés, tels que le déplacement de corps de chauffe et la rénovation d'une partie des plafonds. Enfin, comme pour l'ensemble du bâtiment, le compartimentage de chaque espace entraîne la pose de rideaux coupe-feu ou la construction de parois EI60.

De même, des ouvertures de murs existants au niveau du 1^{er} balcon seront nécessaires afin de permettre un accès direct de ce balcon au chemin de fuite, entraînant des modifications sur la disposition des sièges et des chemins d'accès dans ce balcon.

L'exigence de la police du feu de ne plus entreposer du matériel dans le haut des cages d'escaliers et les contraintes réelles de stockage propres au bon fonctionnement du Théâtre de la Comédie entraînent une modification de la 2^e galerie. Le volume situé à l'arrière de l'arche sera séparé de la salle et transformé en local de stockage, permettant de répondre autant aux normes de lutte contre les incendies qu'aux besoins du théâtre.

Dans le cadre de ces travaux, une sécurisation minimale du public sera mise en œuvre, en particulier par la pose de barrières et de «corbeilles de sécurité» pour le public des 1^{er} et 2^e balcons.

Comme exprimé ci-dessus, la majorité des travaux sont des remises aux normes de sécurité selon les demandes de la police du feu. S'agissant d'un bâtiment à valeur patrimoniale, la Commission des monuments, de la nature et des sites a demandé d'étudier des détails avec les spécialistes de lutte contre le feu, afin qu'ils soient respectueux de l'architecture du bâtiment. L'exécution de ces détails fera l'objet de l'approbation des services concernés.

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	Fr.	Fr.
1	<i>Travaux préparatoires</i>		131 000
11	<u>Déblaiement, préparation</u>		
112	Démolition et dépose	131 000	
	Démolition et évacuation de galandages		
	Dépose et évacuation des anciennes installations sanitaires		

	Ouverture dans plafond ouvragé au rez et faux plafond 2 ^e galerie		
	Ouverture dans murs de maçonnerie et galandages		
	Dépose et évacuation du bar existant central au rez		
	Dépose et évacuation de portes et fenêtres intérieures non conformes		
	Démontage du portique technique à la face en 2 ^e galerie		
	Démontages nécessaires pour la création du local de stockage		
2	<u>Bâtiment</u>		1 439 000
21	<u>Gros œuvre 1</u>		
211	Installation de chantier, échafaudages	97 000	
	Protection des sols et des fauteuils		
	Echafaudages pour travaux en hauteur		
	Nettoyage de fin de chantier		
213	Construction métallique	45 000	
	Structures du plancher pour local de stockage		
	Passerelle métallique pour remplacer le pont lumière à la face		
22	<u>Gros œuvre 2</u>		
221	Fenêtres, portes extérieures	6 000	
	Remplacement des fenêtres intérieures de la cage d'escalier technique par des guichets vitrés conformes EI30		
23	<u>Installations électriques</u>	43 500	
	Équipement complémentaire de détection incendie, armoires feu et modifications nécessaires		
	Installations électriques et éclairage des locaux déplacés: sanitaires (hommes) et bar au rez-de-chaussée, ainsi que du local de stockage créé au niveau de la 2 ^e galerie		
	Chemin de câbles et alimentation passerelle face 2 ^e galerie		
	Eclairage pour le local de stockage		
	Installations électriques du pont technique contre la nouvelle cloison		
	Adaptation de l'installation électrique aux divers niveaux touchés		
24	<u>Chauffage – Ventilation</u>	33 000	
	Adaptation du réseau de corps de chauffe au projet		
	Reprise de la ventilation de la salle sur la partie stockage et des installations coupe-feu		

247	Installation contre incendie Installation clapet coupe-feu et extracteur de fumée Installation de commande et câblage pour les exutoires de fumée Cloisonnement EI60 entre dessous de scène et salle Installation de commande et tableau de rappel en régie	88 000
251	Installations sanitaires Réaménagement des locaux sanitaires W.-C. hommes et du bar selon le projet de déplacement au rez-de-chaussée	40 500
258	Agencement Mobilier et installation du bar dans son nouvel emplacement au rez Modification de l'agencement des loges pour passages au 1 ^{er} balcon	42 000
27	<u>Aménagements intérieurs 1</u>	
271	Plâtrerie Doublage et cloisonnement contre incendie aux différents niveaux Galandages au rez selon projet du bar, du vestiaire et du sanitaire Doublage de la paroi du 1 ^{er} balcon et la salle d'exposition 2 ^e étage Fermeture entre le local de stockage au 4 ^e étage et le 2 ^e balcon Obturations et garnissage aux passages des conduits dans les murs	45 500
272	Serrurerie Barrière de sécurité au droit des escaliers du 1 ^{er} balcon Structure métallique de protection en console sur le parapet du second balcon contre les chutes servant d'accroche à l'éclairage de face	26 000
273	Menuiseries Remplacement des portes et cadres pour mise en conformité EI30 Certaines portes sont ouvragées afin de correspondre à l'existant Plancher du local de stockage et rampe d'accès	215 000
274	Vitrages intérieurs spéciaux Cloisonnement vitré coupe-feu EI30 en bas des cages d'escaliers publics avec partie fixe et doubles portes pour sécuriser le chemin de fuite	180 000

	Remplacement des 3 portes en verre sécurit par des portes conformes	
275	Système de verrouillage Mécanismes de fermeture des portes coupe-feu Reprise et adaptation des aimants de retenue asservis existants Cylindres SI et mise en passe nécessaire	75 500
276	Système d'obturation intérieure Rideaux coupe-feu pour les guichets de la cuisine, du bar et des vestiaires au rez-de-chaussée	160 000
28	<u>Aménagements intérieurs 2</u>	
281	Revêtements de sol Retouches de sols liées aux travaux rez et 1 ^{er} balcon	18 500
283	Faux plafonds Reconstruction du faux plafond ouvragé des parties coupe-feu au bas des escaliers publics pour la création de sas au rez-de-chaussée Reprise de faux plafonds après modification de cloisonnement rez	14 500
285	Peinture intérieure Peinture des nouvelles portes et boiseries touchées Peinture des locaux modifiés dont bar, vestiaires, W.-C. hommes, plafonds des zones touchées en bas des cages d'escaliers Peinture de la face des cages d'escaliers au 2 ^e étage suite à l'ouverture des portes d'accès au 1 ^{er} balcon Peinture du local de stockage au 4 ^e étage	91 000
29	<u>Honoraires</u>	
291	Honoraires architecte Montant donnant droit aux honoraires Total travaux bruts (CFC 112 à 285) 1 352 000 francs	193 500
292	Honoraires ingénieur civil	10 000
294	Honoraires ingénieur ventilation	5 500
296	Honoraires spécialistes Ingénieur sécurité et acousticien	9 000
5	<i>Frais secondaires</i>	180 000
51	<u>Autorisations, taxes, droits</u> Taxes et émoluments divers	8 000
52	<u>Reproduction de documents</u>	15 000

58	<u>Compte d'attente, provisions et réserves</u>		
583	Réserves pour imprévus 10%	157 000	
	Coût total de la construction HT		1 750 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 5		140 000
	Coût total de la construction TTC		1 890 000
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		94 500
	Intérêts intercalaires 3,5% par an $\frac{1\,984\,500 \times 3,5 \times 26}{2 \times 100 \times 12}$		75 246
	Fonds d'art contemporain 2% 2% du coût total de la construction + prestations des services + intérêts intercalaires		41 195
	Coût général de l'opération TTC		2 100 941
	A déduire:		120 000
	Crédit d'étude partiel PR-495 voté le 20 mars 2007 (043.048.00) OTP I250327101	120 000	
	Total du crédit de réalisation demandé		1 980 941
	Arrondi à		1 981 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2010 et ne comprennent aucune variation.

Subvention

La requête en autorisation de construire comprend le remplacement des passerelles latérales pour des raisons de sécurité. Ces travaux seront financés par la Fondation d'art dramatique avec des fonds privés et ainsi ils ne sont pas compris dans cette demande de crédit. Le Service des bâtiments garde les compétences architecturales et constructives pour l'ensemble des opérations. La réalisation de l'ensemble des travaux sera suivie par les mêmes mandataires.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 102453-5 délivrée le 18 février 2009 et d'une demande complémentaire

N° DD 102453/2-5, modifiée selon les demandes de la police du feu et visée par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer environ deux mois après le vote du Conseil municipal. Ils seront réalisés en plusieurs phases en rapport avec le programme d'activité du théâtre et les contraintes de mise en œuvre. La date de mise en exploitation prévisionnelle finale est septembre 2012. Cependant, les travaux ne devront pas occasionner d'interruptions extraordinaires (en dehors des fermetures annuelles normales). Compte tenu de la nature des travaux, certains éléments additionnels ou de remplacement pourront être posés en période active (portes).

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 043.006.10 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 1 800 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 1 981 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 232 230 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service administratif et technique du département de la culture.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 981 000 francs destiné à la mise en conformité des voies de fuite et des installations de sécurité selon les normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les exigences de la police du feu permettant d'améliorer la sécurité du public et des utilisateurs du Théâtre de la Comédie, situé au 6, boulevard des Philosophes, parcelle N° 615, feuille N° 33, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 981 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 41 195 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 120 000 francs du crédit d'étude voté le 20 mars 2007, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.